Cosmetology Association of New Brunswick
Association de cosmétologie du Nouveau-Brunswick

DEMANDE DE RÉTABLISSEMENT DE PERMIS

Afin d'obtenir un permis, les personnes candidates doivent remplir le présent formulaire et l'envoyer à l'ACNB accompagné des frais de rétablissement/d'adhésion **non remboursables de 100 $**. Le processus de révision peut prendre jusqu'à 90 jours et même plus selon le calendrier des réunions du Comité des examens et de l'accréditation. Cependant, il est possible que vous ayez droit à un permis temporaire pendant le traitement de votre requête, moyennant **des frais supplémentaires de 60 $**.

Veuillez fournir les renseignements suivants ainsi qu'une lettre adressée au Comité des examens et de l'accréditation, expliquant le motif de votre demande de rétablissement de permis.

Nom : .....

Adresse complète : .....

Courriel : ..... Téléphone : .....

Catégorie de permis : ☐ Coiffure ☐ Esthétique ☐ Pose d'ongles ☐ Maquillage

☐ Coupe technique ☐ Pose de cils et sourcils ☐ Épilation ☐ Autre

25(4) Lorsque le permis de toute personne est périmé pour une période de deux ans ou plus, le Comité doit, avant de délivrer un permis ou un renouvellement à cette personne, exiger qu'elle subisse un examen administré par le Comité de la façon habituelle et aux conditions habituelles prévues dans la présente loi, au lieu du paiement du droit de renouvellement.

25(5) Une personne dont le nom a été rayé du registre des membres peut, à son choix, au lieu du paiement des droits, se soumettre à un examen administré par le Comité de la façon habituelle et aux conditions habituelles prévues dans la présente loi.

J'ai inclus avec ma demande les frais d'adhésion non remboursables.	Oui	☐	Non	☐
J'ai inclus avec ma demande la lettre adressée au Comité.	Oui	☐	Non	☐
Si je suis admissible, je souhaite obtenir un permis temporaire jusqu'à examen de ma demande par le Comité.	Oui	☐	Non	☐
Je souhaite être informé(e) de la décision du Comité par :	courriel	☐	poste	☐

Après réception de votre demande de rétablissement de permis, des frais non remboursables exigés et de la lettre adressée au Comité des examens et de l'accréditation, votre dossier sera acheminé pour être étudié à sa prochaine réunion. Les décisions seront envoyées 10 jours après la réunion prévue.

Je comprends que les renseignements demandés ci-dessus ainsi que les frais afférents doivent être transmis au bureau pour que ma demande soit examinée et que des renseignements ou frais manquants peuvent retarder le processus. Je comprends aussi que je n'ai pas l'autorisation d'offrir des services de cosmétologie tant que je n'aurai pas obtenu le permis nécessaire.

Signature : ..... Date : .....